



Dispositifs de transition entre emploi et retraite

Tiphaine Garat

Institut du travail,

Université Robert Schuman



Pour 68% des salariés du privé, 4 phases coexistent :
une nouvelle phase de transition est apparue
entre emploi et retraite.



Partie I : Quelles mesures ont déjà été prises par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour inciter les seniors à reculer l'âge de cessation d'activité?

- I. Le recentrage des dispositifs de préretraite
- II. L'aménagement et l'assouplissement des dispositifs d'aménagement des fins de carrière



I. Le recentrage des dispositifs de préretraite

- A. La fermeture progressive des dispositifs de préretraite publics (CATS, AS-FNE, CAATA)

- B. L'assujettissement des préretraites d'entreprise à une contribution spécifique à la charge exclusive des employeurs



II. L'assouplissement des dispositifs visant à favoriser l'emploi des seniors

- A. Le cumul-emploi retraite et le cumul tutorat-retraite

- B. La retraite progressive

- C. La surcote



Partie II : La réalité actuelle

Est-ce que les réformes vont de pair avec les désirs des salariés et les pratiques des employeurs?

- I. Un net recul des entrées dans les dispositifs de préretraite.

- II. Un transfert des préretraites vers d'autres dispositifs de cessation anticipées d'activité.



I. Un net recul des entrées dans les dispositifs de préretraite public.

- Fin 2006, moins de 100 000 personnes sont dans un dispositif de préretraite public.
- Néanmoins la pression sur l'anticipation de la cessation d'activité reste forte.



II. Un transfert des préretraites vers d'autres dispositifs de cessation anticipées d'activité.

- A. Le succès de la dispense de recherche d'emploi.

- B. Le succès des départs anticipés en retraite pour carrière longue.



Partie III. L'hypothèse d'une augmentation massive des demandes de mise en invalidité

- I. L'invalidité : un dispositif dédié à la cessation anticipée d'activité pour raison de santé.
- II. Mais demain ?



I. L'invalidité : un dispositif dédié à la cessation anticipée d'activité pour raison de santé.

- Fin 2004, plus de 510 000 personnes de plus de 50 ans sont en invalidité.
- Un mode de sortie anticipée de l'emploi moins fréquent en France que dans d'autres pays de l'Europe.



II. Mais demain?

- 36% des personnes âgées de 50-59 ans en emploi et déclarant souffrir d'une affection limitant leur capacité de travail explique que leur problème de santé est du à leur environnement de travail
- L'inactivité des hommes de 50 à 59 ans apparaît dans 90% des cas liée à un problème de santé



- Les problèmes de santé et de pénibilité des conditions de travail jouent un rôle important dans la sortie précoce des seniors.
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention de la pénibilité apparaissent comme des moyens de retenir sur le marché du travail des seniors.